



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 17 mai 2023

Résolution de Mme Pauline Blanc du 14 mars 2023 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard : « Place de la gare : le chantier patine »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 mars 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard « Place de la gare : le chantier patine », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Pauline Blanc :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité adresse au Conseil communal un bilan s'agissant des aménagements provisoires de la gare de Lausanne, notamment en termes de fréquentation et de coût total supporté par la Ville et par tout autre acteur ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité souhaite établir un bilan sur les aménagements provisoires de la gare de Lausanne en traitant les sujets suivants : le concept d'aménagements éphémères, les usages, la fréquentation, les aspects mobilités et les aménagements définitifs ; le traitement des coûts fera l'objet d'un volet financier de ce bilan qui sera présenté à votre Conseil à l'issue des négociations planifiées entre commanditaires de la gare de Lausanne.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter